

COMMUNE DE LUBERSAC



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le lundi 29 juin 2020 dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Lubersac.

Date de convocation : 22 juin 2020.

Etaient présents : P. ANTIN, P.AUDRERIE, A.BERTRAND-LAFEUILLE, S.BEYLIE, A.BORIE-POUGET, JL.COLOMBEAU, G.CROISET, P.GONZALEZ, C.LACHENAUD, M. LASCAUX, H. LERY, M.MAZEAUD, J.M. MOULIN, C.PERRIER-PEYRAT, L.ROUGERIE, V.SAGEAUD, C.SOL, H. SOULLIER.
Etaît représentée : G.DEMARTY (pouvoir à A. BORIE-POUGET).

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents, Hélène SOULLIER est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Maire accueille Monsieur Jean-Christophe MONTEIL, comptable public, et le remercie pour sa présence.

Il est fait, ensuite, lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2020 qui, après avoir été mis au vote, est approuvé à l'unanimité. Puis, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

En préambule du vote du budget, Nadège JAYOUT, Directrice, rappelle les grands principes d'élaboration d'un budget communal et elle précise quels sont les acteurs de la fiscalité directe locale.

Le budget est proposé par le maire et il est voté par le conseil municipal. C'est un acte fondamental dans la gestion communale, le budget concrétise les choix et les orientations des élus municipaux.

Les principes budgétaires sont au nom de cinq : le principe d'annualité, de l'équilibre réel, d'unité, d'universalité et de spécialité des dépenses.

Elle rappelle le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public. L'ordonnateur est le maire, il donne l'ordre d'engager les dépenses et les recettes mais il ne peut pas manipuler d'argent public. Le comptable public est, quant à lui, chargé d'exécuter les dépenses et les recettes selon les indicateurs de l'ordonnateur mais il ne lui est pas subordonné.

Enfin, la répartition du panier fiscal entre l'EPCI (la communauté de communes) et la commune est précisée. Ainsi, la communauté de communes se substitue à la commune pour la perception de la fiscalité professionnelle et elle perçoit une part additionnelle à la fiscalité « ménages » (taxe

d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties). En application du principe de la fiscalité professionnelle unique, les relations financières entre l'EPCI et les communes se basent sur l'attribution d'une compensation qui est ajustée en fonction des transferts ou des restitutions de charges successifs.

Nadège JAYOUT précise que les comptes administratifs et de gestion de l'année 2019 ont été votés le 25 février 2019. Ce soir, le conseil est amené à se prononcer sur les budgets 2020.

■ Budget principal

Il est, ensuite, procédé à la lecture de la proposition pour le budget général 2020.

Collectivité COMMUNE DE LUBERSAC

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES				RECETTES					
	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	Charges à caractère général	590 957,86	865 500,00	544 916,53	875 500,00	Remboursement charges personnel	93 382,69	65 000,00	106 563,94	60 000,00
	Charges de personnel	824 928,48	951 000,00	821 513,78	976 000,00	Produits des services	48 245,52	46 150,00	53 112,72	46 250,00
	Atténuation de produits	52 297,00	60 000,00	59 833,00	90 000,00	Impôts et taxes	1 667 439,84	1 660 464,45	1 678 030,19	1 629 376,83
	Charges de gestion courante	141 278,09	240 258,52	142 001,58	301 924,75	Dotations et subventions	490 901,29	442 857,00	456 156,68	425 690,00
	Charges financières	20 059,24	15 991,74	14 207,07	12 000,00	Autres produits de gestion courante	99 842,36	68 000,00	94 101,95	68 000,00
	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	Produits financiers	12 351,20	12 351,20	12 351,20	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	Produits exceptionnels	9,60	1 000,00	32 306,00	1 000,00
	Sous total opérations réelles	1 629 520,67	2 133 750,26	1 582 471,96	2 256 424,75	Sous total opérations réelles	2 412 172,50	2 295 822,65	2 492 622,68	2 230 316,83
	Amortissement	28 408,70	26 848,00	84 384,20	3 520,00	Amortissement	0,00	2 625,00	31 761,20	2 625,00
	Virement à la section d'investissement		576 470,41		743 192,78	Excédent de fonctionnement	623 988,67	438 621,02	438 621,02	770 195,70
	Cumul des dépenses	1 657 929,37	2 737 068,67	1 666 856,16	3 003 137,53	Cumul des recettes	3 036 161,17	2 737 068,67	2 903 004,90	3 003 137,53
INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES					
	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	0,00	40 000,00	Subventions d'investissement	185 892,48	409 461,98	317 541,50	297 476,10
	Subvention d'équipement versée	6 560,54	20 000,00	0,00	87 500,00					
	Immobilisations corporelles	15 563,68	208 614,32	204 311,86	324 000,00	Emprunt	0,00	100 000,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	574 129,44	953 424,87	592 473,25	620 971,65	FCTVA	36 447,42	98 000,00	98 988,77	96 000,00
	Capital de la dette	374 728,42	351 636,30	351 362,36	151 000,00	Taxe d'aménagement	10 392,58	10 000,00	7 565,03	5 000,00
	Sous total opérations réelles	970 982,08	1 535 675,49	1 148 147,47	1 223 471,65	Sous total opérations réelles	232 732,48	617 461,98	424 095,30	398 476,10
	Amortissement	0,00	2 625,00	31 761,20	2 625,00	Amortissement	28 408,70	26 848,00	53 248,00	3 520,00
	Déficit reporté	674 119,04	607 096,79	607 096,79	385 045,27	Affectation du résultat	729 444,39	924 616,89	924 616,89	465 953,04
	Cumul des dépenses	1 645 101,12	2 145 397,28	1 787 005,46	1 611 141,92	Virement de la section de fonctionnement		576 470,41		743 192,78
						Cumul des recettes	990 585,57	2 145 397,28	1 401 960,19	1 611 141,92

Résultat de l'exercice

Affectation du résultat (1068)

465 953,04

770 195,70 en fonct
385 045,27 en Invest

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020 pour le budget principal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 pour le budget principal de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 003 137,53 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 611 141,92 €.

Concernant les subventions aux associations, Pascale AUDRERIE, adjointe en charge des associations, précise qu'une rencontre avec celles-ci est programmée prochainement. Elle permettra de proposer une nouvelle méthode d'attribution des subventions. Dans l'attente, il est reconduit les mêmes montants qu'en 2019 et il est pris en compte les nouvelles demandes.

Les principaux investissements, inscrits au budget, pour l'année 2020 concernent :

- la rénovation et la mise en accessibilité de la mairie, 200 000 € TTC,
- la poursuite de la réfection de la toiture de l'abattoir municipal, 115 000 € TTC,
- le programme de voirie, 250 000 € TTC,
- le renouvellement de certains matériels roulants (un camion, une épaveuse,...), 50 000 € TTC,
- une provision pour une acquisition immobilière, 150 000 €.

■ Budget Camping

Puis, il est présenté le budget annexe du camping. Au-delà des dépenses de fonctionnement incontournables, il est proposé d'inscrire la création d'un bâtiment sanitaire en investissement (131 700 € HT) afin d'améliorer le confort des utilisateurs des bungalows toiles meublés.

COMMUNE DE LUBERSAC

BUDGET ANNEXE - CAMPING

FONCTIONNEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	64 828,26	84 900,00	73 855,72	81 400,00	Entrées campings nu + locations directes	100 467,39	70 000,00	109 392,69	50 000,00
	46 992,16	55 000,00	53 483,20	55 000,00	Revenus des immeubles	77 601,12	64 000,00	89 852,46	12 000,00
	4 751,80	5 000,00	2 584,40	5 000,00	Produits exceptionnels	0,00	100,00	0,00	100,00
	2 613,28	1 743,11	1 743,11	1 150,95	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	47 884,30	0,00	99 675,81
	0,00	100,00	0,00	500,00					
	119 185,50	146 743,11	131 666,43	143 050,95	Sous total opérations réelles	178 068,51	181 984,30	199 245,15	161 775,81
	82 524,65	82 018,22	82 018,22	80 429,85	Amortissements	36 452,00	36 452,00	36 452,00	36 452,00
		5 006,43		12 090,97					
					Excédent de fonctionnement	2 521,10	15 331,46	15 331,46	37 343,96
	201 710,15	233 767,76	213 684,65	235 571,77	Cumul des dépenses	217 041,61	233 767,76	251 028,61	235 571,77
INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	28 496,52	17 357,12	15 980,11	5 957,82	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	87 368,42	28 150,00	135 700,00	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00	60 000,00
	28 496,52	104 725,54	44 130,11	141 657,82	Sous total opérations réelles	0,00	30 000,00	0,00	60 000,00
					Amortissements	82 524,65	82 018,22	82 018,22	80 429,85
	36 452,00	36 452,00	36 452,00	36 452,00	Virement de la section de fonctionnement		5 006,43		12 090,97
					Déficit reporté	6 576,76	24 152,89	24 152,89	25 589,00
	64 948,52	141 177,54	80 582,11	178 109,82	Cumul des dépenses	89 101,41	141 177,54	106 171,11	178 109,82
					Affectation du résultat	25 589,00			en Invest
						37 343,96			en fonct

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du camping,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 pour le budget annexe du camping de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 235 571,77 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 178 109,82 €.

■ Budget Lotissement 3^{ème} tranche

Collectivité COMMUNE DE LUBERSAC

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT 3^{ème} TRANCHE

FONCTIONNEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	0,00	2,00	0,00	2,00	Vente de lots (7015)	0,00	31 050,00	0,00	31 050,00
	11 030,36	10 637,55	10 637,55	10 228,43	Variation en cours				
	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	Versement commune (7552)	0,00	191 021,32	0,00	211 517,04
	11 030,36	11 639,55	10 637,55	11 230,43	Sous total opérations réelles	0,00	222 071,32	0,00	242 567,04
		222 071,32	0,00	242 567,04	Variation des en-cours de production de biens (7133)	11 030,36	11 639,55	10 637,55	11 230,43
	11 030,36	233 710,87	10 637,55	253 797,47	Cumul des dépenses	11 030,36	233 710,87	10 637,55	253 797,47
INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
	9 465,36	9 858,17	9 858,17	10 267,29	Travaux en cours (3355)	0,00	222 071,32	0,00	242 567,04
	9 465,36	9 858,17	9 858,17	10 267,29	Sous total opérations d'ordre	0,00	222 071,32	0,00	242 567,04
	11 030,36	11 639,55	10 637,55	11 230,43	Intégration des stocks				
	180 077,88	200 573,60	200 573,60	221 069,32	Déficit reporté				
	200 573,60	222 071,32	221 069,32	242 567,04	Cumul des dépenses	0,00	222 071,32	0,00	242 567,04

Affectation du résultat
Résultat déficitaire invest 221 069,22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du Lotissement 3^{ème} tranche,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 pour le budget annexe du Lotissement 3^{ème} tranche de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 253 797,47 €.
- Dépenses et recettes d'investissement : 242 567,04 €.

■ Budget C.C.A.S.

Collectivité COMMUNE DE LUBERSAC

BUDGET ANNEXE - CCAS

	DÉPENSES				RECETTES					
	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Intitulé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
F O N C T I O N N E M E N T	6232 - Fêtes et cérémonies (CA 2019 : Repas des aînés 2019, Au Sabot de Vénius 288 €, Animation Les Amis Troubadours 260 €)	4 992,80	5 200,00	946,40	7 200,00	7031 - Concessions et redevances funéraires	428,72	500,00	352,46	500,00
	6561 - Secours d'urgence	0,00	500,00	0,00	1 000,00	7474 - Participation budget commune au CCAS	0,00	3 674,22	3 674,22	8 748,94
	6568 - Autres charges de gestion courante - Autres secours (CA 2019 : 6 colis alimentaires)	62,41	500,00	155,00	6 000,00					
	Sous total opérations réelles	5 055,21	6 200,00	1 101,40	14 200,00	Sous total opérations réelles	428,72	4 174,22	4 026,68	9 248,94
						Excédent reporté	6 652,27	2 025,78	2 025,78	4 951,06
	Cumul des dépenses	5 055,21	6 200,00	1 101,40	14 200,00	Cumul des recettes	7 080,99	6 200,00	6 052,46	14 200,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 juin 2020,
Vu le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le budget primitif 2020 pour le budget annexe du C.C.A.S. de la commune arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 14 200 €.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après débats et échanges de vues sur le contexte budgétaire,
Etant entendu que le taux de la taxe d'habitation ne peut pas être modifié pour 2020,

Concernant la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, Monsieur le Maire propose plusieurs scénarii, soit un maintien des taux soit une évolution de 1 %, de 2 % ou de 5 %. Après vote, à bulletin secret, les résultats suivants sont proclamés :

- Nombre de votants : 19
- Bulletin blanc : 1.
- Bulletins exprimés : 18
 - Pour un maintien des taux 2019 : 7
 - Pour + 1 % : 6
 - Pour + 2 % : 5
 - Pour + 5 % : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres décide de maintenir les taux d'imposition 2020 :

	Taux 2019	Bases 2020	Taux 2020	Produit 2020
Taxe foncière (bâti)	16,90 %	2 727 000	16,90 %	460 863
Taxe foncière (non bâti)	61,21 %	143 500	61,21 %	87 836

3. CREATION D'UN BATIMENT SANITAIRE POUR LE CAMPING – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de construction d'un bâtiment sanitaire au camping municipal de la Vézénie de Lubersac. Ce projet fait suite au constat d'un déficit en équipements sanitaires suite à l'installation des bungalows toiles meublés (partenariat avec VVF Villages). Ce projet a été estimé par le cabinet MAAD Architectes à 131 700 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Création d'un bâtiment sanitaire. MAAD Architectes	131 700 €	ETAT (DSIL – Contrat de ruralité) (50 %)	65 850 €
		Conseil départemental de la CORREZE (22,8 %)	30 000 €
		Commune de LUBERSAC (27,2 %)	35 850 €
TOTAL DEPENSES HT	131 700 €	TOTAL RECETTES HT	131 700 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de la réalisation du projet de création d'un bâtiment sanitaire au camping de Lubersac et adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessous et sollicite les aides de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité 2020 (Crédits DSIL) et du Conseil départemental de la Corrèze.

4. CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment, son article 3 - 2^{ème} alinéa,

Vu l'accroissement temporaire d'activité constaté au niveau du camping municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement deux agents occasionnels,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création :

- d'un poste de non titulaire à temps complet (35 h par semaine) pour la période du 1^{er} août 2020 au 2 septembre 2020,
- d'un poste de non titulaire à temps complet (35 h par semaine) affecté pour la période du 1^{er} juillet au 15 août 2020.

Les agents recrutés assureront la fonction d'agents contractuels. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 348, indice majoré 326 au prorata du nombre d'heures effectuées avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et il est habilité à ce titre à conclure leur contrat d'engagement.

5. CONVENTION D'ACCES A LA PISCINE DE LUBERSAC

Monsieur le Maire rappelle que les piscines d'Arnac-Pompadour et de Lubersac sont gérées par la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec la communauté de communes afin de convenir des modalités d'accès aux deux piscines pour les résidents du camping municipal de la Vézénie. Il propose que l'accès demeure gratuit pour les campeurs et que cet accès soit ensuite facturé à la commune de Lubersac à la fin de la saison selon les conditions tarifaires précisées dans une convention (soit 1,20 € par entrée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres autorise le maire à signer la convention d'accès aux piscines d'Arnac-Pompadour et de Lubersac pour les clients du camping de la Vézénie de Lubersac.

6. QUESTIONS DIVERSES

■ Investissement à programmer

Gérard CROISET intervient pour préciser qu'il convient de conduire une réflexion sur le matériel de réception (tentes) nécessaire pour le marché de Noël et qu'il convient d'étoffer afin d'accueillir les exposants dans de meilleures conditions.

Des devis ont été sollicités pour l'achat, d'une part, d'une tente supplémentaire et, d'autre part, d'un élévateur pour permettre son installation.

■ Ouverture de la piscine

La piscine de Lubersac ré-ouvrira au public le samedi 4 juillet 2020. Les tarifs et les créneaux horaires d'ouverture (11 h / 19 h) restent inchangés.

La crise sanitaire n'a pas rendu possible l'ouverture de la piscine aux scolaires au mois de juin.

Un protocole sanitaire adapté au site est en cours de rédaction, il tiendra compte des recommandations de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Après avoir épuisé les points inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.

Fait à LUBERSAC, le 2 juillet 2020

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Hélène SOULLIER

M. Philippe GONZALEZ

